



Conseil Municipal du mercredi 30 octobre 2024

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le trente octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Nesle s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Frédéric DEMULE, Maire.

Étaient présents : M. Frédéric DEMULE, Mme Sophie LOCQUENEUX, M. Hubert GRAVET, Mme Stéphanie COULON, Mme Martine DUPONT, M. Paul PILOT, Mme Rolande THOMAS, Mme Joanne PEPIN, Mme Amélie CATHALA, M. Mathieu LENGLET, M. Lucas PECRIAUX, M. José RIOJA, Mme Eliane CARLIER et M. Philippe LEDENT.

Étaient excusés : M. Jean DELENCLOS (pouvoir à M. Hubert GRAVET), M. Mickaël ANSEL (pouvoir à Mme Amélie CATHALA), Mme Fanny TOTET (pouvoir à M. Frédéric DEMULE), Mme Virginie MORIN (pouvoir à M. José RIOJA) et M. Nicolas FORMAN.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Madame Stéphanie COULON a été nommée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose d'examiner les points suivant à l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du mercredi 25 septembre 2024
2. Clôture du budget annexe Lotissement Geneviève Malin
3. Convention avec le Territoire Energie Somme pour la pose de 8 points lumineux rue des Résistants (parking)
4. Versement d'une subvention exceptionnelle au profit de l'Amicale des employés communaux pour le Noël des enfants 2024
5. Adoption du rapport d'activités GRDF pour l'année 2023
6. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable du SIEP du Santerre, de l'année 2023
7. Affaires diverses
 - Présentation du projet « Résidence pour séniors »
 - Présentation du projet « Requalification du parvis de la Collégiale Notre-Dame »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Je vous propose d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir une délibération concernant un avenant au sujet du marché public sur les travaux d'aménagement des voiries 2024. »

Pas d'objection, le rajout de ce point est adopté à l'unanimité.

1-APPROBATION DU PROCES-VERBAL EN DATE DU 25 SEPTEMBRE 2024

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal du précédent Conseil Municipal en date du 25 septembre 2024.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations.

Pas d'observation, le procès-verbal en date du 25 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

2-DÉLIBÉRATION N° 54/20241030

CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE GENEVIÈVE MALIN

Intervention de Monsieur le Maire :

« En 2012, le conseil municipal avait approuvé la création du lotissement Geneviève Malin. Les opérations sont aujourd'hui achevées avec la vente des derniers lots en 2022 et 2023.

La reprise des résultats et l'opération d'intégration de l'actif et du passif du budget annexe dans le budget principal de la commune ont été effectuées en fin d'année 2023 par le comptable assignataire de la commune, comme présenté au moment du vote du budget en avril dernier.

Il a procédé à la reprise du budget annexe et a réalisé l'ensemble des écritures d'ordre non budgétaires nécessaires à la clôture de celui-ci.

Il est donc proposé de clôturer le budget annexe Geneviève Malin, après avoir procédé aux opérations d'ordres suivantes :

→ Chapitre 042 – compte 7133 : Variation des en-cours de production de biens d'un montant de 557 214,47 €.

→ Chapitre 040 – compte 3351 : Terrains d'un montant de 557 214,47 € »

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du Maire,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, en date du 28 octobre 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

-D'approuver la clôture du budget annexe du Lotissement Geneviève Malin,

-D'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette clôture du budget annexe.

Intervention de Monsieur le Maire :

« Je rappelle que lors du compte administratif 2023, il avait été constaté un déficit de fonctionnement de 302 315,99 € sur ce budget annexe, mais un excédent d'investissement de 632 225,00 €. Ce qui fait que finalement, ce budget s'est clôturé avec un excédent de 329 909,01 € qui a été reversé sur le budget communal. C'est donc une opération positive qui avait été initiée par l'équipe menée par Paul PILOT et qui avait également été travaillée sur différentes ventes, par la mandature précédente, présidée par Mr RIOJA, et enfin finalisée par notre mandature. Nous pouvons nous satisfaire de cette opération positive à hauteur 329 909, 01 €. Et nous pouvons d'autant plus nous satisfaire car je m'aperçois que la ville a réussi à vendre toutes ses parcelles, et tous ses lots, alors que l'AMSOM n'a pas encore tout vendu. Je pense que l'AMSOM devrait

s'inspirer de la communication active qui avait été réalisée par les 3 municipalités.

J'en profite pour remercier et féliciter les équipes de Messieurs PILOT et RIOJA, ainsi que les miennes, pour la réussite de cette opération. »

Intervention de Monsieur PILOT :

« Je voudrais rendre hommage à Madame MALIN, car peut-être que tout le monde ne sait pas ce qu'elle a fait. C'est la première femme élue Adjointe au Maire, qui a beaucoup œuvré pour la commune et qui a fait beaucoup de bien, et je suis content aujourd'hui, qu'un lotissement porte son nom. Je l'aimais bien et il me semble que c'était réciproque. Et, pour conclure, elle me disait toujours : « rappelle-toi Paul, c'est moi la première femme qui t'ai tenu dans ses bras. »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Je pense qu'elle a accouché quasiment 99 % des Neslois pendant une quarantaine d'année et, effectivement, nous pouvons la remercier d'avoir fait don de ce qu'elle possédait à la commune. Il y a, notamment une maison que nous possédons aujourd'hui et qui était à elle, qui se situe rue des Poissonniers, et nous avons également une maison sur Amiens. Je pense que nous partageons tous autour de cette table, ce sentiment pour Geneviève Malin. »

3- DÉLIBÉRATION N° 55/20241030

POSE DE 8 POINTS LUMINEUX RUE DES RESISTANTS (PARKING)

CONVENTION N° 04-TE-0204-EP AVEC LE TERRITOIRE D'ENERGIE SOMME

Intervention de Monsieur le Maire :

« Le Territoire d'Energie Somme a étudié le projet d'éclairage public, relatif à la pose de 8 points lumineux rue des résistants au niveau du parking du Collège.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 19 500,00 € TTC, dont le reste à charge pour la commune est de 12 283,00 €.

Si le Conseil accepte, il sera établi entre le Territoire d'Energie de la Somme et la commune, une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant : »

	Total	Part TE80		Part Ville	
Montant total TTC de l'opération (Travaux HT + TV A+ MO)	19 500 €				
Montant travaux TTC	18 425 €				
TVA	3 071 €	3 071 €	100 %		
Montant travaux HT	15 354 €	3 071 €	20 %	12 283 €	80 %
Montant Frais de maîtrise d'œuvre (pas de TVA)	1 075 €	1 075 €	100 %		
Prise en charge totale		7 217 €		12 283 €	

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'avis favorable, émis par la Commission Finances, en date du 28 octobre 2024,

Après en avoir délibéré, avec 17 voix POUR (Mr le Maire, en tant que membre de la Fédération du Territoire d'Energie Somme, ne prend pas part au vote), décide :

- D'adopter le projet présenté par le Territoire d'Energie Somme,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage,
- D'accepter la contribution financière de la commune, estimée à 12 283,00 €.

Intervention de Monsieur le Maire :

« J'en profite pour dire qu'il y a trois candélabres qui ont été abimés sur la commune : Il y en a un boulevard des Remparts, un proche de la médiathèque et un rue Paul Fournier. Après négociation, nous avons reçu un devis pour rénover les trois candélabres, mais ils ne nous en feront payer que deux. Nous avons donc obtenu la réparation d'un candélabre à titre gracieux. »

4- DÉLIBÉRATION N°56/20241030

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU PROFIT DE L'AMICALE DES EMPLOYÉS COMMUNAUX : NOEL 2024 DES ENFANTS DU PERSONNEL

Intervention de Monsieur le Maire :

« Chaque année, la collectivité offre un cadeau de Noël pour les enfants du personnel communal. Le cadeau correspond à un chèque émis par l'amicale des employés communaux.

Pour ce faire, l'amicale des employés communaux sollicite une subvention auprès de la ville de Nesle.

Il est proposé un montant de 75 € par enfant, soit un montant total de 1 125 € pour 15 enfants pour le Noël 2024. »

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Finances, en date du 28 octobre 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

-D'attribuer la somme de 1 125 € à l'Amicale des Employés Communaux, pour le cadeau de Noël des enfants du personnel communal pour l'année 2024.

5- DÉLIBÉRATION N° 57/20241030

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE GRDF POUR L'ANNÉE 2023

Intervention de Monsieur le Maire :

« Notre commune est destinataire du rapport annuel d'activité de GRDF sur notre concession.

Ce rapport doit être présenté au Conseil Municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Il est public et permet d'informer les usagers du service sur l'activité de GRDF, le fonctionnement technique de ses installations, les travaux, la qualité du gaz distribué. »

Après présentation de ce rapport,

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

-D'adopter le rapport d'activité de GRDF sur notre concession, au titre de l'année 2023.

Intervention de Monsieur le Maire :

« Avec Jean DELENCLOS, qui est responsable des réseaux, nous avons rencontré Monsieur GEST il y a une quinzaine de jours, et j'ai été surpris de savoir que les canalisations de distribution de gaz appartiennent à la commune et que la valeur de ces réseaux est estimée à 2 244 000 €, pour les réseaux intra-muros. Nous avons, aujourd'hui sur la commune, encore 490 habitations qui sont concernées par le gaz, soit environ 42 % des habitations ce qui reste conséquent. La longueur des conduites que je viens de vous évoquer représente dix-sept kilomètres, ce qui n'est pas anodin. Et enfin l'année d'échéance du contrat se clôture en 2030, donc il y aura une négociation à entamer par la municipalité qui sera présente en 2030. Voilà quelques chiffres assez intéressants. Alors je n'ai plus le chiffre en tête, mais j'ai en mémoire que les consommateurs de gaz sur la commune ont diminué leur consommation et sûrement que l'augmentation du prix y est pour quelque chose. C'est l'occasion pour moi de saluer Paul, une nouvelle fois, puisque beaucoup a été fait sous sa mandature pour l'installation du gaz de ville. »

Intervention de Monsieur PILOT :

« Il est vrai qu'à l'époque, nous devions payer l'installation, mais si nous étions en mesure de trouver 400 branchements sur la commune, alors ils ne nous faisaient pas payer l'installation. Nous ne l'avons donc pas payé car nous avons atteint le seuil demandé par GRDF. »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Nous avons aujourd'hui encore 490 clients, ce qui permet de dire que nous avons une certaine stabilité au niveau de GRDF. Et il me semble qu'il pourrait être intéressant de demander à Monsieur GEST d'être présent l'année prochaine et de nous faire une présentation de ce rapport. »

6- DÉLIBÉRATION N° 58/20241030

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU SIEP DU SANTERRE DE L'ANNEE 2023

Intervention de Monsieur le Maire :

« Le Code Général des Collectivités Territoriales stipule dans ses articles D.2224-1 à D.2224-5, que le Conseil Municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale et ayant délégué sa compétence en matière d'eau potable, est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Ce rapport doit être présenté au Conseil Municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Il est public et permet d'informer les usagers du service sur l'activité du syndicat, le fonctionnement technique de ses installations, les travaux, la qualité et le prix de l'eau distribuée ».

Vu l'adoption de ce rapport par le Comité Syndical en date du 07 octobre 2024,

Après présentation de ce rapport,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

-D'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en Eau Potable du SIEP du Santerre, au titre de l'année 2023.

Intervention de Monsieur le Maire :

« Nous nous étions fait la remarque en Commission Finances, que le SIEP avait 34 salariés, que 84 communes étaient concernées et qu'elles étaient répartis sur 7 Communautés de

communes, que le SIEP touchait plus de 42 000 habitants, qu'il y avait un peu plus de 20 000 abonnés, que 275 220 mètres cube d'eau avaient été comptabilisés l'année dernière, que le prix de l'eau s'élève à 2,06 € TTC le mètre cube et que le taux d'impayé est finalement assez bas puisqu'il est inférieur à 3 %. Le budget du SIEP s'élève à 6 640 595 € en fonctionnement, et à 5 338 775 € en investissement. »

Intervention de Monsieur PILOT :

« Je trouve qu'il serait intéressant de savoir ce que représente les fuites dans les factures l'eau que nous payons. Avant, il y avait des compteurs aux entrées de ville. On faisait la différence avec les consommations des habitants, ce qui permettait de détecter les fuites (dues aux canalisations en fonte grise). »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Il est dommage que Jean DELENCLOS soit absent ce soir car il nous l'a évoqué il y a peu de temps et il me semble qu'il connaît ce chiffre. Et j'appuie sur ce que tu dis Paul, car je dois reconnaître que Philippe CHEVAL et ses équipes gèrent très bien le Syndicat d'eau et pour le coup, le SIEP est vu en exemple dans tout le département. Nous pouvons donc nous satisfaire d'être adhérent au SIEP du Santerre. »

Intervention de Monsieur PILOT :

« S'il y avait eu de l'entretien, nous n'aurions peut-être pas été obligés de descendre la maison du Docteur FERNET... »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Effectivement, il y a eu cette problématique en 2009. »

7- DÉLIBÉRATION N° 59/20241030

AVENANT N°1 : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES VOIRIES 2024

Intervention de Monsieur le Maire :

« La ville de Nesle a passé un marché public pour des travaux d'aménagement des voiries pour diverses rues dans le programme 2024.

Ce marché a été attribué par décision de la Commission d'Appel d'offres en date du 16 mai 2024 à l'entreprise RAMERY TP pour un montant de 1 117 078,25€ HT, soit 1 340 493,90 € TTC.

La date de notification du marché public est le 30 mai 2024 pour une durée d'exécution estimée à 14 mois.

L'annonce de l'attribution a été donnée au membre du conseil municipal par le maire lors de la séance du Conseil municipal du 12 juin 2024.

Les travaux ont débuté au mois de juin 2024.

Au vu de l'avancement du chantier, des modifications ont été apportées générant des travaux en plus-value et en moins-value rendant nécessaire la passation d'un avenant.

Dans ce cadre, un nouveau DQE (Devis Quantitatif et Estimatif) reprenant les travaux en plus-value et en moins-value a été établi pour un montant de 142 851,16 € HT, soit 171 421,39€ TTC.

Les modifications portées sur l'avenant sont :

- Rue Germaine Vallet
- ✓ Suppression de 9 mises à niveau de regards D1000
- ✓ Suppression de 5 remplacements de tampons en fontes 100X100

- ❖ Pour un montant de – 2 382,10 € HT, soit – 2 858,52 € TTC
- Rue Marie Curie
 - ✓ Suppression de 2 mises à niveau de regards D1000
 - ✓ Suppression de 2 remplacements de tampons en fontes 100X100
 - Pour un montant de – 761,00 € HT, soit – 913,20 € TTC
- Rue des Résistants
 - ✓ Ajout de voirie supplémentaire (il s'agit de 243 m de voirie de la rue Léonce Leroy, où l'on va reprendre tout l'enrobé et tout le bordurage de cette rue)
 - ✓ Ajout de bordurage supplémentaire
 - ✓ Ajout de trottoirs et d'espaces verts supplémentaires [avec la grosse chicane qui est en train d'être créée côté ex-gendarmerie et également l'espace vert que nous sommes en train de créer, face à l'habitation de Mme Debray (pour celles et ceux qui la connaissent)]
 - ✓ Suppression d'assainissement EP (qui ont été pris en charge par le Syndicat d'eau suite à des changement de canalisations)
 - ✓ Création de boîtes de branchements
 - Pour un montant de + 145 994,26 € HT, soit + 175 193,11€ TTC

Par conséquent, le nouveau montant du marché s'élève à 1 259 929,41 € HT, soit 1 511 915,29 € TTC, soit une différence de +12,79 % au marché initial.

Vu le code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,

Vu le code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 juin 2020 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offre en date du 16 mai 2024,

Vu l'annonce du Maire en Conseil Municipal le 12 juin 2024,

Vu la décision de la Commission des finances en date du 28 octobre 2024,

Il est proposé au Conseil municipal d'établir l'avenant n°1 au marché « Travaux d'aménagement des voiries 2024 » pour un montant de 142 851,16 € HT, soit 171 421,39€ TTC portant ainsi le montant du marché à 1 259 929,41 € HT, soit 1 511 915,29 € TTC et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

Avec Jean DELENCLOS, nous avons pris cette décision de surplus parce qu'à la fois, avec cet avenant nous restons inférieurs au montant inscrit au budget primitif. Deuxièmement, nous profitons des tarifs du marché initial. Troisièmement, les 110 000 € que nous avons inscrits pour la voirie avenue Foch, et rue du Faubourg Saint-Nicolas, ne seront pas réalisés cette année puisqu'on a contacté le Syndicat d'eau et que les réseaux sont en fonte grise donc nous allons devoir décaler ces travaux puisqu'il faut d'abord laisser le Syndicat d'eau changer ces canalisations et, par ailleurs, cela évitera de retoucher à une voirie que l'on aura créée.

Enfin, je précise que cet avenant n'entraîne pas de décision modificative au budget primitif 2024 puisque pour ce projet 1.563.265 € avait été inscrit à l'article 2151 Réseau de voirie dans la section d'investissement. »

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- D'approuver l'avenant n°1 au marché « Travaux d'aménagement des voiries 2024 » pour un montant de 142 851,16 € HT, soit 171 421,39€ TTC portant ainsi le montant du marché à 1 259 929,41 € HT, soit 1 511 915,29 € TTC,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

AFFAIRES DIVERSES

Intervention de Monsieur le Maire :

« Dans le cadre des affaires diverses, comme évoqué lors du dernier conseil municipal, 2 projets qui concernent notre commune vont vous être présentés ce soir, à savoir :

- ❖ La construction d'une résidence pour séniors, rue Victor Hugo.
- ❖ La requalification du parvis de la collégiale Notre-Dame.

La construction d'une résidence pour séniors :

Concernant la construction d'une résidence pour séniors, il s'agit d'un projet porté par deux partenaires privées, à savoir :

- La société « Edouard DENIS », promoteur immobilier qui développe des projets répondant aux ambitions des territoires.
- La société « Les Maisons de Marianne », spécialiste de l'habitat intergénérationnel solidaire.

Ainsi, aujourd'hui, 45 résidences Maisons Marianne répondent aux attentes des élus locaux et des bailleurs sociaux partenaires, et permettent d'agir de manière concrète face aux enjeux de la transition démographique et du manque de production de nouveaux logements sur les territoires. L'intervention de Maisons Marianne s'appuie sur trois axes principaux :

- Un projet de vie partagée qui prend pleinement en compte les spécificités des populations en place, afin de favoriser les meilleures conditions de vie tant au sein de leur logement, qu'au sein d'un ensemble d'habitat collectif. Le projet de vie partagée de la résidence est élaboré en associant les résidents ; il permet aux séniors de disposer d'un environnement sécurisant et stimulant pour être maintenus à leur domicile le plus longtemps possible.
- Des espaces partagés « ouverts » sur le quartier et la ville et 100 % des logements adaptés à la perte d'autonomie.
- La qualité et la pérennité du dispositif grâce à l'intervention de personnels qualifiés présents au sein des résidences, qui se posent en relais des collectivités (mairies, départements par exemple) pour agir en profondeur dans l'accompagnement des habitants.

Ces deux sociétés ont décidé de venir s'implanter à Nesle car elles considèrent que notre ville a de nombreux atouts : présence de services de première nécessité, présence de commerces de proximité, présence d'une gare, situation géographique, dynamisme reconnue du territoire, connaissance d'une forte demande sur le secteur et volonté active des élus locaux.

Je précise que ce projet de résidence pour séniors est travaillé principalement par la Communauté de Communes de l'Est de la Somme mais conjointement avec la Mairie depuis maintenant plusieurs mois. Je remercie d'ailleurs le président Rioja et ses services.

En l'absence d'un représentant de la société immobilière à l'initiative du projet, je vais essayer de vous le présenter synthétiquement.

La résidence pour séniors est prévue au niveau du 10 rue Victor Hugo sur les parcelles cadastrées AC 204, AC 339 et AC 340 appartenant à la Communauté de Communes dont la cession pour un montant de 82 075 € HT a été approuvée lors du dernier conseil communautaire ; ainsi que sur les parcelles AC 325, AC 327 et AC 367 appartenant à des propriétaires privés en discussions très avancées avec le porteur du projet.

Le projet consiste à réaliser une résidence privée intergénérationnelle de 67 logements adaptés. Les logements auront pour format des T2, T3 et T4. L'ensemble du bâti sera réalisé avec 3 étages selon la modification du PLUI comme évoqué lors du dernier conseil municipal au moment du vote de l'avis communal sur le PLUI.

Dans les derniers plans établis de l'étude de faisabilité, la résidence serait composée de 39 logements T2, 21 logements T3 et 7 logements T4, soit une surface habitable de 4 057,47 m² sur une surface totale bâtementaire de 4 533,15 m². La surface moyenne des logements serait de 58,29 m².

La résidence sera accessible à 100 % aux personnes à mobilité réduite, elle proposera des espaces partagés animés par un professionnel du vivre ensemble, ainsi que d'une offre de services adaptés à tous les besoins. Ce type de résidence est, en quelque sorte, une solution intermédiaire avant de rentrer, le cas échéant, dans un EHPAD.

La signature de la promesse unilatérale de vente pour les parcelles appartenant à la Communauté de Communes de l'Est de la Somme est prévue dans le courant du mois de novembre. Le dépôt du permis de construire, si les modifications PLUI pour la hauteur sont validées, est prévu pour mars 2025. Enfin, le début des travaux est planifié dans le courant du 1^{er} semestre 2026.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution de ce projet qui viendra répondre aux très nombreuses sollicitations de séniors pour venir habiter sur notre commune.

Si vous avez des questions, le Président RIOJA et moi-même sommes à votre disposition. Je peux imaginer que l'une des questions sera le loyer que devront payer les séniors. J'ai posé cette question et n'ai pas eu de montant fixe en retour mais il s'agira de loyers modérés d'où pourront être défalquées toutes aides de type APL ou autres, comme il s'agit de loyers avec des bailleurs sociaux. J'espère pouvoir vous apporter prochainement une idée plus concrète et plus chiffrée du loyer que paieront celles et ceux qui seront locataires de cette résidence pour séniors, portée principalement par la Communauté de communes.

La Requalification du parvis de la collégiale Notre-Dame :

Dans le cadre du dispositif de l'Etat « Petites Villes de Demain » dont nous sommes lauréats depuis février 2021, il est prévu dans le programme des projets, la requalification du parvis de la collégiale Notre-Dame.

Ce projet vise à modifier l'aménagement autour de notre collégiale afin de valoriser ce bâtiment historique et religieux mais aussi à améliorer le cadre de vie et embellir l'espace public en cœur de ville.

Pour rappel, lors du conseil municipal du 10 avril dernier, nous avons délibéré afin de solliciter des crédits pour la réalisation d'une étude préliminaire pour ce projet.

Dans ce cadre, le Conseil départemental de la Somme a répondu favorablement à notre demande et a financé 50 % de l'étude réalisée par l'agence « Autrement dit ». De

souvenance, étude pour un coût de 19 740 € TTC, avec un reste à charge pour la commune de 9 870 €.

Le projet avance bien, des premiers plans ont été proposés par l'agence « Autrement Dit ». De nombreuses réunions avec cette dernière, la Région, le Département, la Communauté de Communes et l'Agence de l'eau ont eu lieu et vont se poursuivre dans les semaines à venir. Aussi, des premières modifications ont été apportées et de nouveaux plans sont en cours de finalisation.

Par ailleurs, nous avons déjà la certitude que ce projet d'ampleur sera accompagné financièrement à hauteur de 70 % à 80 % par nos partenaires cités à l'instant. Je pense notamment au Conseil Régional des Hauts-de-France qui va nous accompagner à hauteur de 50 % du montant HT de l'investissement dans le cadre d'une enveloppe spécifique pour les communes estampillées « Petites Villes de Demain (PVD) ».

Naturellement, quand le projet sera suffisamment abouti, il sera présenté aux riverains concernés.

Aussi, je souhaitais faire un point d'étape avec vous et je vais donc laisser la parole à Céline GRAIN, notre chargée de mission PVD qui va maintenant vous faire une présentation du projet. »

Madame GRAIN prend la parole et explique qu'il s'agit d'un avant-projet datant du mois de juillet et que cette base de travail se veut évolutive.

La description du projet est réalisée par un découpage en 4 zones.

La première partie concerne la zone Ouest, localisée sur l'entrée principale de la Collégiale Notre-Dame :

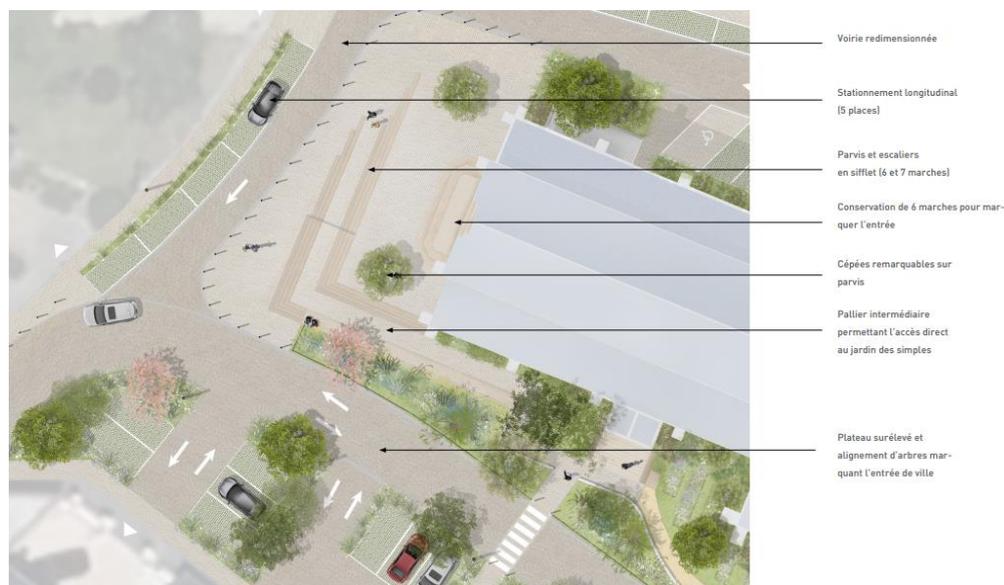
Redimensionnement de la voirie avec la mise en place d'un stationnement longitudinal (5 places) en dalles gazon/béton ;

Requalification du parvis et de son emmarchement dans leur globalité pour en faire un réel espace de convivialité et de rencontre (réponse à la spécificité topographique du terrain) ;

Plantation d'arbres remarquables (des cépées ont été ciblés sur cette zone afin d'accompagner la mise en valeur monumental de la Collégiale) ;

Emploi de pavés avec différentes finitions pour marquer les différents sous-espaces.

ZONE OUEST



Pour la 2^{de} partie (nommée zone Sud), la route départementale va être redessinée. Le but de cette intervention est principalement de ralentir la vitesse du trafic routier présente au sein de cette zone. Il va être question également de jouer sur différents emplois de matériaux au niveau des revêtements de sol afin d'interpeller les conducteurs sur leur entrée dans une zone bien spécifique.

Le parc de stationnement existant sera restructuré avec 22 places de parking, également en dalles béton/gazon, ce qui permettra l'infiltration des eaux pluviales.

Un « jardin des simples », composé de plantes aromatiques et médicinales va être créé aux pieds de la Collégiale.

La promenade le long de la Collégiale sera travaillée de manière à mettre à distance, à mettre en hauteur et sécuriser le piéton de la voirie et de son trafic.

ZONE SUD



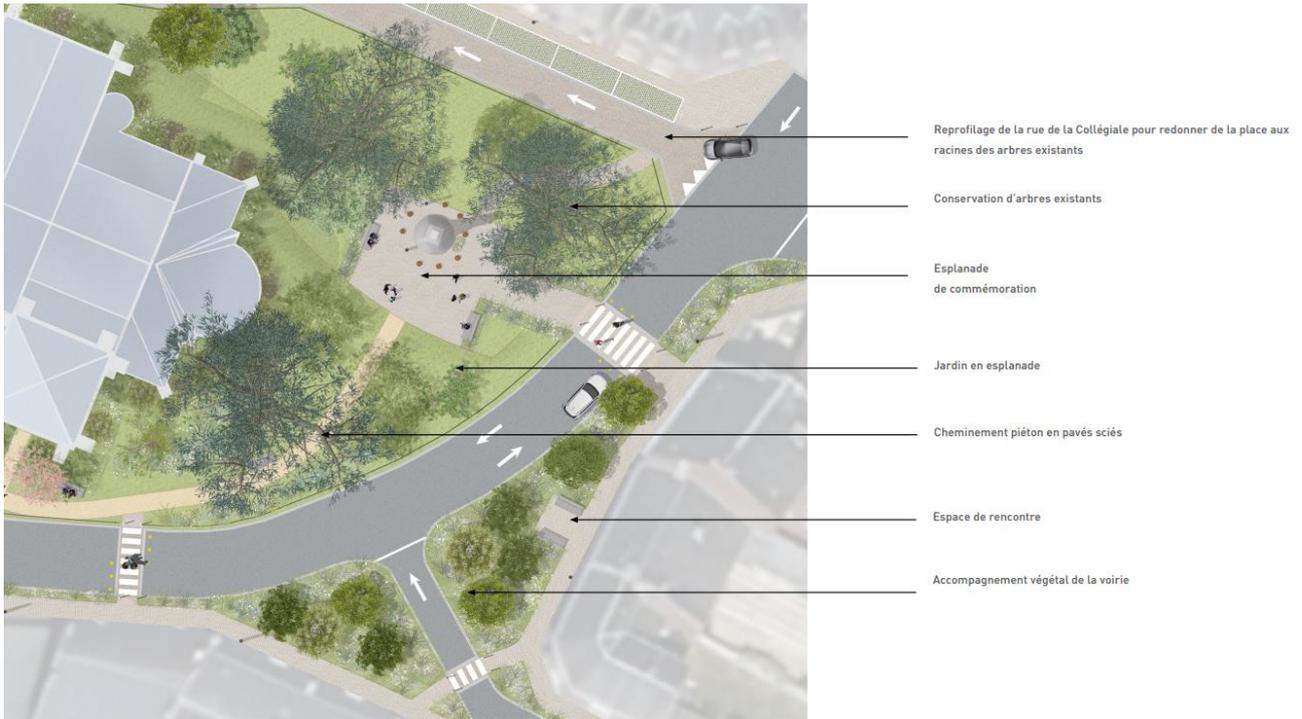
Pour la zone Est, nous avons la création d'une esplanade de commémoration autour du monument aux morts.

Il va venir s'y succéder des jardins en esplanade avec la présence de noues paysagères qui vont permettre également l'infiltration directe des eaux pluviales.

Les arbres existants remarquables vont être conservés mais il y aura également l'intégration de nouvelles plantations qui vont notamment permettre de réaliser un accompagnement végétal de la route départementale.

Pour terminer, il y aura également une requalification complète du carrefour de la place René Vergelot.

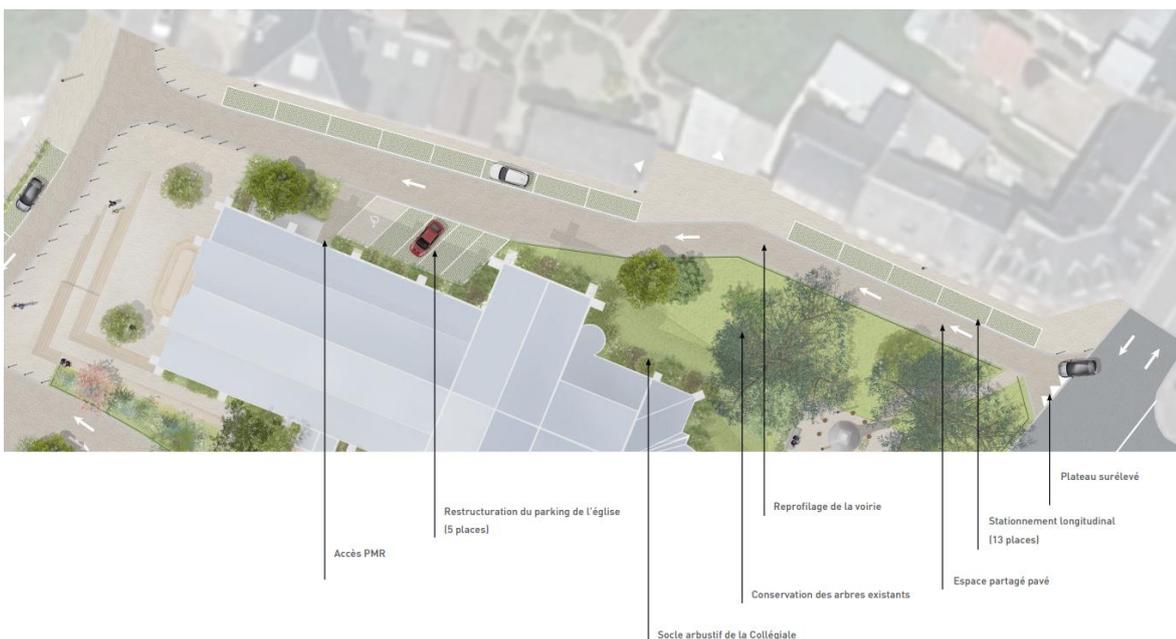
ZONE EST



Pour ce qui concerne la zone Nord, un reprofilage complet de la rue de la collégiale est prévu pour laisser le plus de place possible au système racinaire des arbres existants. L'idée sur cette rue est de redonner de l'espace aux piétons en venant y créer un espace partagé.

Il y a également la création de places de stationnement en dalles béton/gazon et la conservation de l'entrée PMR et de sa place de stationnement sur le côté de la Collégiale.

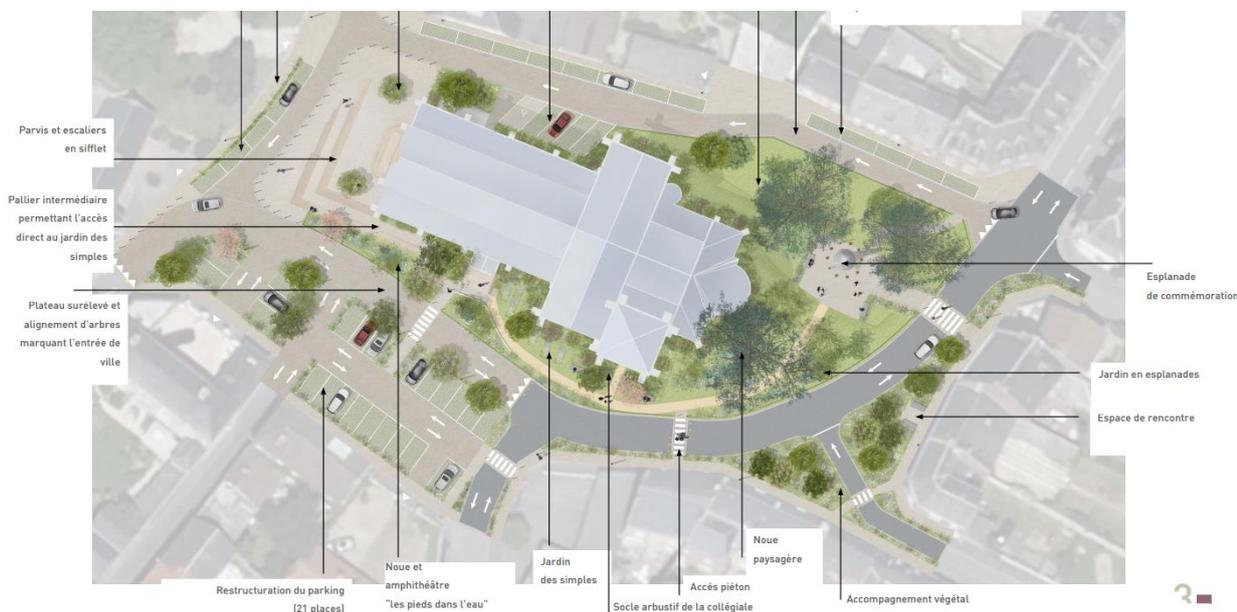
ZONE NORD



Voici le plan général projeté pour l'aménagement de cet espace ayant une fonction de centralité sur la commune.

Ce projet s'inscrit dans une démarche de revitalisation du territoire, en proposant des actions concrètes telles que :

- L'amélioration des espaces publics et du cadre de vie des habitants ;
- La mise en valeur du patrimoine architectural local ;
- La révélation du caractère naturel identitaire du territoire, avec un objectif de replacer la nature au cœur de la ville.



Le projet, tel qu'il est proposé présente un budget prévisionnel avec une fourchette (très haute) de 1 751 034 € HT, soit 2 101 241 € TTC, qui comprennent les frais de maîtrise d'œuvre ainsi que les travaux. Mais des modifications sont en cours de discussion afin de revoir ce coût à la baisse tout en restant cohérent sur l'aboutissement de ce projet. Et, comme l'a annoncé Monsieur le Maire ci-dessus, nous serons bien accompagnés par différents partenaires financiers pour ce beau projet, très certainement à hauteur de 80 %.

Et enfin, une très belle insertion paysagère de ce projet.



Intervention de Monsieur le Maire :

« Je précise, en conclusion, que le projet est amené à évoluer prochainement, notamment sur les types de matériaux à utiliser à certains endroits. Je pense, par exemple, aux pavés, trop dangereux, qu'il faudra retirer dans le virage.

Par ailleurs, une réunion est prévue prochainement avec l'Agence de l'eau afin d'évoquer les problèmes liés à cette thématique et pour obtenir un maximum de subvention de leur part. »

Le conseil municipal touche maintenant à sa fin, je remercie notre Directrice générale des services Madame PELLETIER, ainsi que les services administratifs pour la préparation de cette séance.

Je remercie Madame Céline GRAIN, notre chargée de mission « Petites villes de Demain » pour la présentation du projet de requalification du parvis de la collégiale Notre-Dame.

Merci également à vous tous, très chers collègues, pour votre présence.

Enfin, je remercie les journalistes présents et qui communiquent régulièrement sur nos actions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35, et ont signé les membres présents.